

reçoit des faveurs du gouvernement, et il peut paraître singulier que je me lève présentement pour demander des informations sur le présent crédit ; mais il y a maintenant un bureau de poste et une douane à Chatham, et le moins que l'honorable ministre des travaux publics aurait pu faire, c'eût été de s'enquérir auprès de quelqu'un capable de le renseigner, si l'édifice public de Chatham avait besoin de réparations, ou s'il n'en avait pas besoin.

Je voudrais savoir à la demande de qui le présent crédit figure dans les estimations.

Sir HECTOR LANGEVIN : C'est pour des réparations à faire subir à l'édifice qui existe déjà. Ces réparations sont représentées comme absolument nécessaires par l'architecte en chef de mon département.

M. MITCHELL : Je demande que le présent item soit suspendu jusqu'à ce que j'aie eu le temps d'examiner les motifs qui ont pu le faire insérer dans les estimations. Je suis entré dans cet édifice public, l'année dernière, et je n'ai pas vu où ces réparations pouvaient être nécessaires. Je n'aime pas à voir, même dans mon propre comté, dépenser inutilement de l'argent. Je n'ai certainement pas demandé, moi-même, le présent crédit, et je ne vois pas qu'est-ce qui a pu décider l'honorable ministre à faire une dépense de cette nature, lorsque le représentant du comté ne l'a pas demandé, et lorsque je suis convaincu que cette dépense est inutile.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il n'est pas nécessaire que nous demandions au représentant du comté s'il y a besoin de réparation ou s'il n'y en a pas besoin ; ces renseignements ne sont pas donnés par les députés, mais par les officiers de mon département. Ces officiers inspectent et font rapport et nous agissons en conséquence. Naturellement, si je croyais que les sommes requises fussent exposées à être gaspillées, je demanderais qu'elles fussent retranchées des estimations ; mais j'ai un devoir à remplir, et je suis d'avis que les réparations en question sont nécessaires.

M. MITCHELL : Je n'ai pas objection à ce que l'honorable ministre fasse faire des inspections par ses officiers ; mais je voudrais savoir à la demande de qui l'édifice en question a-t-il été inspecté ? Il est probable que cette demande a été faite par quelqu'un qui m'a fait de l'opposition depuis quelques années.

L'édifice public de cette localité est en bonne pierre solide, et il n'y a aucun besoin de dépenser \$1,500 en améliorations. Avant que ce crédit soit voté, je voudrais voir le rapport de l'officier et comment ce dernier recommande d'employer ce crédit.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'inspecteur des postes a aussi fait rapport que l'édifice avait besoin de réparations, et c'est ce qui a motivé le présent crédit. Naturellement, si l'honorable député veut absolument que mes officiers ne mettent pas les pieds dans son comté, il me faudra examiner la question de savoir si les réparations en question seront faites ou ne le seront pas ; mais mon honorable ami s'apercevra qu'il se met dans une fausse position en attaquant mon département, parce que notre sollicitude s'étend jusque dans son comté. Mon devoir me commande d'entretenir l'édifice public qui se trouve dans son comté, tout aussi bien que tous les autres édifices publics, et j'affirme

sur ma responsabilité que l'édifice en question a besoin de réparations.

M. MITCHELL : J'ai voulu savoir quelles étaient les réparations à faire, et je n'ai pu encore obtenir ce renseignement. L'honorable ministre a entrepris de me donner des conseils au sujet de mon comté ; mais je lui répondrai que pas une des demandes que j'ai faites, depuis trois ans, en faveur de mon comté, n'a été accordée, et me voilà maintenant en présence d'un crédit dont on n'a aucunement besoin, d'après mes informations, et qui est proposé, parce que, je le suppose, du moins, un monsieur qui m'a fait de l'opposition, lors de la dernière élection, le demande.

L'honorable ministre peut retrancher ce crédit ou le faire adopter, cela m'est égal.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je ne suis pas libre de le retrancher ou de le faire adopter selon mon bon plaisir. Mon devoir est de l'insérer dans les estimations. L'honorable député a tort de prétendre que le présent crédit a été demandé par le monsieur auquel il a fait allusion. Je ne connais pas son nom et je n'ai obtenu aucun renseignement de lui. Si l'honorable député veut être renseigné, je lui dirai ce qui en est. L'inspecteur des postes dit que l'édifice en question est à peine habitable. Il est mal éclairé ; la bâtisse est en mauvais état et privée de toutes les commodités et du confort qui doivent être accordés ordinairement aux employés publics. Le bureau de la douane a aussi besoin de réparations. Il faut améliorer aussi le drainage, renouveler les planchers, etc.

M. WELSH : Les explications de l'honorable ministre devraient satisfaire mon honorable ami, le député de Northumberland. Je vois que l'honorable ministre a inséré un crédit dans les estimations sur la foi d'un rapport de l'inspecteur des postes. Je suis heureux qu'il ait fait cet aveu, parce que j'ai entre les mains un rapport de l'ingénieur du gouvernement et, lorsque le temps sera venu, je lui mettrai sous les yeux pour qu'il s'y conforme. J'espère que l'honorable député de Northumberland ne dira rien de plus, mais qu'il laissera adopter sans opposition le présent item, parce que, je le répète, l'explication du ministre me paraît être très satisfaisante.

M. MITCHELL : L'honorable ministre ayant donné des renseignements détaillés, ce qu'il aurait dû faire dès le commencement, je ne m'opposerai plus à l'adoption du présent crédit ; mais je ne suis pas encore convaincu de sa nécessité. Si l'honorable ministre obtenait ses informations des représentants responsables, des députés du peuple même, pour ce qui regarde les besoins d'un comté, il n'aurait pas omis dans les estimations, comme il l'a fait, certains crédits. L'honorable ministre sait ce que je veux dire,

Il est sans doute victime d'un parti pris. Il n'y a cependant, personne dans cette chambre que je respecte plus que lui, et je suis convaincu que s'il lui était permis de rendre justice aux représentants du peuple, il accepterait les recommandations de ceux-ci et non celles de personnes étrangères et irresponsables.

L'honorable ministre est victime d'un système. Il accepterait bien mes avis, mais il en est empêché. La politique du gouvernement dont il est l'un des membres, est telle qu'il me la représentait dans une lettre qu'il m'adressait il y a quelques années. Nous ne pouvons accepter les conseils de